

COMMISSION FEDERALE SPORTIVE
PROCES-VERBAL N°3 DU 25 SEPTEMBRE 2025
(Réunion télématique)

SAISON 2025/2026

Présents :

M. Michel COZZI (Président de la CFS),
Mrs. Gérald HENRY, Thierry MINSEN, et Enguerran VANDENBOSSCHE, membres
de la commission.

Excusés :

M. Christophe ADRIEN, Cédric AMBS, Théo DEBARD, Yves MOLINARIO, Arnauld
PRIGENT, Emmanuel TURPINAT, membres de la commission.

Assistent :

Nathalie LESTOQUOY, Responsable du secteur sportif
Boris DEJEAN, en charge du secrétariat de la CFS
Johan SOUMY, en charge du secrétariat de la CFA

COLLECTIFS ELITE FEMININE

La Commission Fédérale Sportive valide l'ensemble des collectifs des divisions « Elite féminine » pour la saison 2025/2026 conformément à l'article 4 du RPE de la compétition.

La Commission Fédérale Sportive précise que, conformément à la règle FIVB, les joueuses suivantes :

- Mme BRINK FLIPPA de l'ETUDIANT CLUB ORLEANAIS,
- Mme MOUSSOL ANDREA du club de la STELLA EDU SP CALAIS,
- Mme ADIANA ESTELLE du VOLLEY CLUB HARNES,
- Mme BLAMDAI CARINE du club du SENS VOLLEY 89,

seront autorisées à jouer en championnat Elite féminine **à compter du 6 octobre 2025.**

Les collectifs sont joints en ANNEXE du présent procès-verbal.

La Commission Fédérale Sportive rappelle à l'ensemble des clubs que conformément à l'article 4 du RPE de la division Elite féminine : « *Seuls peuvent participer au championnat Elite **les joueuses et les entraîneurs** dont la licence a été validée sur le collectif par la FFvolley.* »

En cas de modification des membres de l'encadrement les clubs doivent impérativement en avvertir la CFSR via l'adresse nlestoquey.ccrs@ffvb.org afin que le contrôle puisse être effectué et qu'il soit ajouté au collectif Elite de l'équipe.

Conformément à l'article 10 du Règlement Général des Infractions Sportives et Administratives, la présente décision peut être frappée d'appel devant la Commission Fédérale d'Appel, dans un délai de 7 jours qui suivent sa réception. L'appel n'est pas suspensif.

Le Président de la CFS
M. Michel COZZI



Le Secrétaire de Séance
M. Thierry MINSSEN

